

SOREZE, le 18 juin 2018

INFOS pour la rentrée CANTINE de septembre 2018



Madame, Monsieur,

A la suite d'une rencontre avec notre prestataire, Occitanie Restauration, la commune a demandé d'étudier la possibilité d'améliorer la qualité des repas servis en intégrant des produits en circuit court et des éléments BIO.

Occitanie Restauration a répondu favorablement et propose d'inclure 2 composants en circuit court et 2 produits BIO par semaine tout en maintenant un prix du repas quasi identique au coût actuel.

Il est rappelé que le prix du ticket cantine est fixé à 3,50€ depuis le 01/01/2011 et serait maintenu pour l'année scolaire 2018/2019, le déficit du service cantine (de 88500€ pour 2016/2017) étant réparti entre les communes au prorata du nombre d'élèves.

Toutefois, afin *d'éviter le gaspillage alimentaire* et *d'assurer l'approvisionnement adapté en produits bio ou circuit court*, il sera désormais nécessaire, dès la rentrée de septembre 2018, de modifier les conditions d'inscription à la cantine.

⇒ Ainsi, les inscriptions pour la cantine devront se faire au plus tard le lundi de la semaine N pour les repas de la semaine N + 1. Les parents devront donc fournir dès le lundi les tickets pour les repas à prendre la semaine suivante.

⇒ Il ne sera plus possible d'inscrire un enfant le jour même.

Pour faciliter la comptabilisation des repas, les tickets devront être découpés et remplis par les parents avec le nom, la classe et le jour de cantine.

Les tickets cantine devront être préalablement achetés auprès du secrétariat de la mairie ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le samedi matin de 10h à 12h.

⇒ Aucune inscription ne pourra être effectuée si le ticket repas n'est pas fourni et aucun repas ne sera délivré le jour même.

⇒ N'oubliez donc pas de venir acheter des tickets repas avant la rentrée scolaire !!

Cette mesure s'appliquera à compter de la semaine du 10 au 14 septembre 2018 ; les tickets devant être fournis dès le lundi 3 septembre. Pour les 3, 4, 6 et 7 septembre, les repas seront exceptionnellement comptabilisés au jour le jour.

👉 Il est une nouvelle fois rappelé que la cantine scolaire, service non obligatoire, est réservé en priorité aux parents qui travaillent et ne peuvent être présents à leur domicile durant la pause méridienne. Les limites d'accueil ayant été atteintes, nous vous remercions de respecter ces dispositions afin d'éviter de restreindre les conditions d'inscription.

Nous vous remercions par avance et nous comptons sur votre compréhension.

La Municipalité

